



SUD - SOLIDAIRES

Groupe Banques Populaires - Caisses d'Épargne

SECTION LOIRE-CENTRE

2 rue Lavoisier 45140 INGRÉ

Code courrier : PSX 45

Email : sud.loirecentre@free.fr

Tél : 02.38.41.52.84

Site internet : www.sudbpce.com

Facebook : SUD-Solidaires

Union
syndicale
Solidaires

Orléans, le 19 Février 2019

Réunion extraordinaire du CHSCT du 14 Février

Des agressions de plus en plus fréquentes ... Les incivilités, agressions physiques et injures se multiplient-elles à la Caisse d'Épargne ?

Les salariés du réseau en contact avec la clientèle sont les premières victimes de ces agressions. Contrairement à ce que certains pourraient penser, tous les quartiers sont concernés, des quartiers populaires aux zones rurales, en passant par les beaux quartiers.

Vos élus *Sud-Solidaires* sont intervenus en réunion de CHSCT pour s'assurer que la direction applique correctement le statut du personnel. La direction ne semble pas connaître sur le bout des doigts l'article 81-3 du statut du personnel qui concerne les agressions.

En attendant, *Sud-Solidaires* vous informe :

Les salariés victimes d'une agression, ou d'une tentative d'agression, en relation avec leur activité professionnelle, sont **l'objet d'une déclaration au titre du régime « accident du travail »** et ils sont informés par l'employeur du contenu des dispositions en vigueur leur permettant de bénéficier de la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

- Ils doivent être invités à se rendre à une **visite médicale** du travail dans les délais légaux.
- Ils bénéficient d'un droit à un **repos exceptionnel rémunéré de deux jours ouvrés**.
- Pour les formalités administratives (notamment de police), ils **élisent domicile au siège de leur entreprise**.
- Ils bénéficient contre les auteurs de l'agression **d'un droit d'assistance aux frais de l'entreprise**, dans le cadre des formalités et actions judiciaires ou autres éventuellement engagées, par l'avocat de leur choix. Cet avocat peut être le même que celui de la Caisse.
- Ils bénéficient d'une **priorité pour obtenir un changement d'affectation sans perte de salaire** et sans que cette mesure porte atteinte au déroulement normal de leur carrière.

L'agence où a eu lieu l'agression fera l'objet d'un examen spécial par le service de sécurité de l'entreprise pour étudier si des mesures techniques doivent être prises. Le CHSCT est associé à cet examen en application des dispositions du code du travail.

Toute agence ayant subi une agression doit systématiquement être fermée au public jusqu'à la fin de la journée.



Pour toute question, quel que soit le sujet, n'hésitez pas à contacter vos élus *Sud-Solidaires*.

Projet d'évolution du CRC : l'accord sur les nouvelles classifications constitue pour la direction un excellent point d'appui pour mener les salariés dans l'impasse ...

Pour rappel, les grandes lignes de ce projet qui n'augurent rien de bon pour les salariés :

- Les appels entrants des clients seront pratiquement tous basculés du CRC vers les agences, encore du SAV !
- Les conseillers multimédias devront se consacrer presque exclusivement aux @rebonds et « phoner » sur les portefeuilles collectifs des agences (clients distanciés, délaissés et peu enclin à souscrire des produits ...). Les expérimentations ont découragé une bonne partie des équipes.
- Les conseillers et superviseurs du CRC assumeront plus de ventes (Banca, IARD, Conso, Epargne contractuelle, Prévoyance etc.), et devront monter en compétence en commercialisant de l'assurance vie et des prêts immobiliers en subissant une pression commerciale de plus en plus forte, sans aucune contrepartie financière !
- Les conseillers du CRC déjà objectivés, seront bordés plus que jamais par des repères métier et d'activité.

Le CHSCT rend un avis négatif qui mérite quelques explications. *Sud* va ici rappeler des faits incontestables.

Accord sur les classifications : la régression sociale « négociée » !

La casse du dernier pan collectif du socle social des Caisses d'Epargne, au grand bonheur des patrons qui n'en attendaient pas moins de ses « partenaires sociaux fidèles », permet à la direction de ne rien accorder aux salariés impactés par l'évolution du CRC. Certains syndicats signataires s'offusquent de l'application déloyale de celui-ci !!!

Sud-Solidaires les avait prévenus dès le début mais personne n'a voulu écouter. L'accord sur les nouvelles classifications constitue pour la direction un excellent point d'appui pour mener les salariés dans l'impasse et ainsi :

- Maintenir les conseillers multimédias actuellement classés D à la même classification en étant sous-payés.

On entend souvent dire de la part des parapheurs « Il faut faire vivre l'accord », effectivement, il vit très bien cet accord, mais au bénéfice de qui, de la direction ? Trop de jeunes entrants subissent les conséquences salariales négatives de cet accord ! Qui avait raison de s'opposer à cet accord liberticide ?

Accord sur les Conditions de Vie au Travail : Comment manipuler le dialogue social !

La direction ne respecte aucunement l'accord insipide sur les CVT et le bafoue de plein fouet dans le cadre du projet d'évolution du CRC. Celle-ci n'a « ni informer, ni associer », le plus en amont possible, les salariés et les instances représentatives, ni procéder à des MIH (Mesures des Impacts Humains) (article 1-1 et 1-2) ...

À quoi ça sert de signer ce type d'accord sinon de permettre à la direction d'afficher devant le personnel qu'il existe un dialogue social constructif ?



Avis défavorable du CHSCT sur le projet : 6 abstentions et 3 contre : courage fuyons !

Durant la matinée, la Cfdt, un des signataires des 2 accords ci-dessus, a passé son temps à critiquer leurs applications ainsi que le projet d'évolution du CRC. Au moment du vote, en parfaite connaissance de cause, ils ont préféré avec la CGC ... s'abstenir !!! Incompréhensible, la direction a encore de beaux jours devant elle !

Est-ce un compromis de leur part ? Est-ce pour ne pas froisser la direction ? Dans l'intérêt de qui ? La direction, les salariés, leurs syndicats ? Les élus *Sud-Solidaires* et du Su-Unsa ont voté franchement contre ce projet qui acte des profonds changements qui risquent fort de dégrader les conditions de travail. L'avis du CHSCT est donc négatif.

Vos représentants *Sud-Solidaires* : Tristan GUERIN - Cécile GAMBERT - Daniel GEORGELIN - Florence MOULIE - Damien PINSULT - Isabelle LEFEBVRE - Daniel MIHALYI - Lydie MILCENT - Alain QUESNE.

Retrouvez toutes nos expressions via l'intranet : *Mon Entreprise / Site des Organisations Syndicales / Sud-Solidaires*